**EVALUATION DES IMPACTS DE LA PANDEMIE COVID-19 SUR LES TRAVAILLEURS ET LEURS ORGANISATION SYNDICALES A SAO TOME ET PRINCIPE**

**TERMES DE REFERENCE**

**Juillet 2020**

1. **Contexte et justification**

Outre la menace pour la santé publique, la pandémie mondiale du Coronavirus a provoqué une crise socio-économique d’une ampleur et d’une portée sans précédent. Sellons l’OIT, La pandémie Covid-19 a entrainé une diminution massive du temps de travail équivalant à 400 millions d’emploi à temps plein à l’échelle mondiale. Elle a également mis en évidence des inégalités structurelles liées à la protection sociale et au marché du travail, notamment celles fondées sur le sexe, l’âge et la race.

Les premiers cas de coronavirus ont été confirmés à Sao Tome et Principe, un petit archipel de 200,000 habitants, le 6 avril 2020 et le premier accident a été signalé le 30 avril. Faute de l’équipement et moyens nationaux de diagnostic, il était extrêmement difficile de confirmer le nombre des cas de Covid-19 dans le pays et donc les échantillons ont été envoyé au Gabon avec le soutien de l’OMS.

Bien avant le déclenchement de la pandémie le pays traverse une crise financière quasi permanente avec plus de 90% de ses investissements financés par l’aide internationale.Le système agricole est fragileet environ 41% des aliments consommés en interne sont importés.Le système de santé est faible avec la pénurie de matériel et de fournitures médicales.

Ainsi, comme dans d’autres pays du monde, le président de la République a déclaré l'état d'urgence sanitaire nationale effectif à partir du 17 mars 2020 et a été prolongé quatre fois jusqu’au 31 mai 2020. Le gouvernement a également imposé plusieurs autres mesures préventives, notamment :

* Restriction de la circulation des personnes, sauf dans les situations de travail ou d’urgence ;
* Interdiction des grands rassemblements de personnes ;
* Quarantaine obligatoire pour les personnes malades et sous surveillance active afin de rduire le risque de contagion :
* Reduction de la capacité maximale de passagers dans les taxis, bus et autres transports publics ;
* La réduction des heures de travail ;
* La fermeture de toutes les écoles, ainsi que les frontières aériennes et maritimes.
* Fermetures des bars et des discothèques en raison du risque élevé de contagion et de danger pour la santé publique.

Ces mesures de confinement ont eu des effets socioéconomique important sur le monde du travail en général (les entreprise et les moyens de subsistance de personnes)mais ce sont les travailleurs surtout qui souffrent des conséquences plus profond.Les groupes vulnérables, tels que les jeunes qui ont du mal à trouver d’emploi, les femmes en raison de leur engagement disproportionné et les travailleurs non protégés comme les travailleurs de l’économie informel sont les plus affectés par les conséquences du COVID19.

Afin de soutenir et relancer l’économie, les autorités de Sao Tome et Principe ont prisent des mesures économique et sociales pour indemniser les travailleurs et les entreprises gravement touchés par l’impact de Covid-19. La compensation comprend l’effort de l’Etat visant à éviter le licenciement des travailleurs. L’indemnisation des travailleurs a été réalisée à hauteur de 85% du salaire versé par l’Etat et de 15% par l’employeur à ceux dont l’emploi a été affecté par le COVID-19. Le secteur du tourisme a été une priorité dans ce processus d’indemnisation des entreprises gravement touchés par les effets de Covid-19.

Les partenaires sociaux devraientêtre impliqués dans la prise de décisions et les réponses stratégiques à apporter à la crise du Covid-19. Comme on l'a vu lors de crises précédentes, le dialogue social se traduit par des réponses politiques fortes et fondées sur le consensus et garantit qu'elles servent ceux qui en ont le plus besoin. Cependant, les partenaires sociaux, surtout les organisations des travailleurs ont été moins associés dans la prise de décision et la mise en œuvre des mesures sociales. En plus, les réponses des organisations syndicales au covid-19 ont été très faiblesparticulièrement dans les actions pour soutenir leurs membres. Ces challenges sont dus aux faibles capacités des organisations syndicales aggravées par la situation difficile de la pandémie.

Dans le sillage de la crise, l’OIT a élaboré un cadre stratégique de réponse à la crise. Ce cadre constitue un guide utile permettant de prendre en compte les intérêts des travailleurs, dont les principaux piliers sont :

* Stimuler l’économie et l’emploi ;
* Soutenir les entreprises, les emplois et les revenus ;
* Protéger les travailleurs sur le lieu de travail ; et
* Recourir au dialogue social pour trouver des solutions.

Les syndicats ont un rôle à jouer quant à la concrétisation de tous les quatre éléments de ce cadre de réponse de l’OIT. Que ce soit pour stimuler l’économie et l’emploi, soutenir les entreprises, les emplois et les revenus, ou protéger les travailleurs sur le lieu de travail, les syndicats doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour s’engager pleinement dans le dialogue social et faire valoir les mesures et les positions susceptibles de promouvoir les intérêts des travailleurs.

Afin de faire face à la situation actuelle, il était nécessaire de réviser le projet RBSA du BIT pour le Sao Tome et Principe pour supporter les actions des organisations syndicales sur le Covid-19.

C’est dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet que ce TDR est conçu pour engager un consultant

Au regard de la situation précédemment décrite, le BIT compte réaliser en collaboration avec les organisations syndicales (ONTSTP-CS et UGT-CS) une enquête pour évaluer les impacts de la pandémie sur les organisations syndicales et leurs membres et/ou les travailleurs à Sao Tome et Principe.

1. **Objective**

Il s’agit de manière générale de mener une enquête auprès des organisations syndicales et leurs membres et / ou travailleurs afin de comprendre leur situation et les difficultés rencontrées en raison de la crise pandémique COVID-19 actuelle.

Les réponses au sondage seront utilisées pour analyser les préoccupations des travailleurs et trouver des solutions pour améliorer les services à fournir par les syndicats aux membres et ensuite améliorer leurs conditions de travail et vie.

De manière spécifique, l’enquête vise à :

* Analyser l’incidence de la pandémie Covid-19 sur les conditions de travail et moyens de vies des travailleurs (salaire, revenue, licenciement, heure de travail)
* Évaluer les défis auxquels lessyndicats sont confrontés en raison de la crise COVID-19 en cours
* Analyser l'impact de Covid-19 sur la prestation de services syndicaux aux membres - représentation, négociation collective
* Proposer des recommandations de politique pour atténuer/combattre les effets pervers induits par le Covid-19 sur les entreprises et les travailleurs, les revenus du travail, le volume de travail, les emplois décents

1. **Approche Méthodologique**

De manière indicative, la réalisation de l’étude suivra la démarche suivante :

* Recueille d’informations et des analysessur les effets du Covid-19 sur les travailleurs et les syndicats dans tous les secteurs
* Conception des outils de collecte de données et application auprès d’un échantillon de travailleurs et syndicats
* Exploitation et analyse des données brutes collectées
* Elaboration du rapport de l’étude

1. **Résultats attendus**

Un rapport d’analyse :

* des impacts du Covid-19 sur les conditions de travail et moyens de vies des travailleurs
* des défis auxquels lessyndicats sont confrontés en raison de la crise COVID-19 en cours
* sur l'impact de Covid-19 sur la prestation de services syndicaux aux membres - représentation, négociation collective
* Des recommandations de politique pour atténuer/combattre les effets pervers induits par le Covid-19 sur les entreprises et les travailleurs, les revenus du travail, le volume de travail, les emplois décents

1. **Durée**

Du 1au 31 aout2020

1. **Taches du Consultant**

* Constituer la liste des entreprises avec le nombre des travailleurs et les organisations syndicaes
* Recueillir auprès des travailleurs des informations sur leur condition de travail et vie impacté par la Covid-19
* Analyser les réponses
* Elaborer le rapport de l’étude et le soumettre au BIT

1. **Profile du Consultant**

Le consultant recherché doit justifier des qualifications ci-après :

* Être un économiste statisticien,
* Être titulaire d’un diplôme BAC+5 au moins ;
* Avoir réalisé des travaux similaires,
* Avoir une expertise solide en matière de méthodes statistiques de collecte, d’exploitation et d’analyses quantitatives et qualitatives de données
* Avoir des connaissances du marché du travail et des politiques de promotion de l’emploi et de la formation
* Avoir une bonne compréhension du syndicalisme

1. **Supervision**

Le suivi de la mission sera assuré sur place par la coordinatrice du projet renforcement des capacités des partenaires sociaux dans l’élaboration des politiques publiques. Elle mettra à la disposition du consultant toutes les facilités pour un bon déroulement de la mission.

Au plan technique la supervision sera assurée par le Spécialiste ACTRAV en rapport avec les deux centrales syndicales (ONTSTP et UGT).